

4- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques au terme duquel : « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance* » et considérant que les collectivités peuvent délivrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public ou conclure des conventions d'occupation du domaine public, qui sont précaires et révocables.

Toute demande d'occupation du domaine public doit être faite auprès de la ville de Meylan.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAIN PUBLIC	
Terrasse ouverte	Tarif annuel = 20,70 € par m ²
Camion de déménagement, benne de stockage ou pour taillage de haie...	Tarif journalier = 1,20 € par m ²
Bâtiment modulaire (préfabriqué), installation, dépôt, baraque, cantonnement de chantier et bureau de vente : pour une surface jusqu'à 20 m ²	Tarif mensuel = 207,00 €
Bâtiment modulaire (préfabriqué), installation, dépôt, baraque et cantonnement de chantier et bureau de vente : par tranche de 20 m ² supplémentaire	Tarif mensuel = 100,00 € par tranche de 20 m ²
Toute occupation du domaine public non prévue dans le présent document	Tarif journalier = 1,20 € par m ²

Emplacements véhicules en libre accès	
Vélos et trottinettes en libre accès	Tarif annuel = 20,00 € par emplacement de 10 à 12 m ²
Véhicules autopartage	Tarif annuel = 60,00 € par emplacement

Commerçants non sédentaires : marchés et food trucks	
Marché traditionnel de la Place de la Louisiane	Tarifcation
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Mardi, Jeudi, Vendredi	1,70 euros /mètre linéaire / jour
2 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Samedi, Dimanche	3,80 euros /mètre linéaire / jour
3 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Mardi, Jeudi, Vendredi	<u>Tarif trimestriel :</u> 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
4 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Samedi, Dimanche	<u>Tarif trimestriel :</u> 16 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
Marché bio de la Place de la Louisiane	Tarifcation
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Mercredi	3,80 euros /mètre linéaire / jour
2 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Mercredi	<u>Tarif trimestriel :</u> 12 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire

Marché Traditionnel des Buclos		Tarification
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Mercredi		1,70 euros /mètre linéaire / jour
2 – LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Mercredi		Tarif trimestriel : 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
Marché bio de la Place des Tuileaux		Tarification
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Jeudi		1,70 euros /mètre linéaire / jour
2 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Jeudi		Tarif trimestriel : 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
Emplacement food trucks		Tarification
Food trucks		Tarif trimestriel : 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire

Cirques, attractions et spectacles

Cirque	Tarif journalier = 75,00 €
--------	----------------------------

Tarif électricité applicables aux commerçants non sédentaires (marchés, food trucks), cirques et tout autre usager utilisant les bornes électriques communales

Forfait journalier pour l'utilisation de petits matériels (matériel de pesage, éclairage...)	1,20 euros / jour
Forfait journalier pour l'utilisation de gros matériels (réfrigérateur, camion réfrigéré, banque froide) et de petits matériels (balance, éclairage...)	1,90 euros / jour

5- DROITS DE PLACE DES TAXIS

Droits de place des taxis par trimestre	31,10 €
--	---------

6- TARIFS DES CONCESSIONS ET CAVEAUX DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX

Emplacements pour inhumer des cercueils	
Concession pleine terre 2 places 15 ans	250,00 €
Concession pleine terre 2 places 30 ans	600,00 €
Concession pleine terre 2 places 50 ans	1 300,00 €